

Linmainaire au CDAS du 9 septembre 2021

Comité d'Action Sociale départementale

fo.dr44@dgfip.finances.gouv.fr Permanences Site Cambronne : 02 51 12 87 07

Liminaire FO



Monsieur le Président,

L'Action sociale subit des attaques répétées ces derniers mois, avec la fermeture de restaurants financiers dont certains sans la moindre concertation et ce n'est probablement pas fini avec les projets de réforme mortifères tel que le Nouveau Réseau de Proximité qui n'a de proximité que le nom.

Il s'agit en réalité d'un **N**avrant **R**atiboisage du
Public...et du **P**ersonnel.

Il y a d'autre part le volet des suppressions de postes d'assistants, cause d'une véritable souffrance au travail pour les personnels des délégation.

Quant au projet de régionalisation de l'Action sociale, **FO** Finances réitère ses positions, maintes fois réaffirmées dans les différentes instances. L'action sociale ministérielle doit rester au plus près des agents pour répondre au mieux à leurs attentes, d'où l'opposition de **FO** à ce projet.

Si cette orientation se concrétisait, Bercy priverait délibérément les agents actifs et retraités d'un relais reconnu comme un lien indissociable de l'action sociale ! A plus forte raison dans le contexte sanitaire qui dure depuis maintenant 18 mois.

Encore aujourd'hui et plus que d'habitude avec les conséquences engendrées par cette deuxième année de crise sanitaire de COVID 19, le personnel de l'action sociale est indispensable pour répondre au besoin de tous les agents.

Concernant le parc EPAF, l'action syndicale a porté ses fruits puisque le ministère a reconnu avoir renoncé à son projet de cession totale face aux arguments et propositions avancées par certaines fédérations dont FO Finances qui a défendu depuis le départ les

revendications suivantes :

- x Présenter un projet fiable économiquement et stable dans le temps, intégrant a minima le maintien de la subvention ministérielle et plus globalement du budget de l'action sociale ministérielle,
- x Maintenir dans le parc EPAF, des résidences à haut potentiel, réparties sur l'ensemble du territoire, en leur consacrant les investissements nécessaires à leur réhabilitation,
- x Assurer pour l'année de transition 2022, un catalogue de prestations de même niveau pour les agents,
- x Garantir un accompagnement social de haut niveau pour les salariés de l'EPAF, avec la possibilité d'une rupture conventionnelle collective

Le projet modifié, même s'il entérine la suppression de 14 sites, intègre le maintien de 7 résidences (Agay, St Lary, Prémanon, Gérardmer et La Baule, Vendres, La Saline).

D'autres revendications ont été aussi satisfaites telles que la sauvegarde de leur emploi pour 50 % des personnels en CDI dans des résidences vacances, la garantie de transfert de leur contrat de travail dans le cadre de la reprise d'activité par le nouvel opérateur de tourisme social, la mise en place d'une rupture conventionnelle collective, à négocier par le CSE de l'EPAF, l'accès à l'offre de séjours sur la base de tarifs équivalents, l'accès aux résidences du repreneur à des tarifs préférentiels, la rétrocession de 50% du montant des cessions pour la réhabilitation des résidences, un nouveau mandat de gestion pour l'EPAF, l'inscription de la subvention ministérielle dans une programmation pluriannuelle, etc...

FO rappelle qu'une politique d'action sociale ministérielle ambitieuse et de qualité, doit nécessairement passer par le maintien d'une action sociale départementale avec les effectifs et moyens en nombre suffisants pour son animation.

FO au CDAS 44

Hayette MANSOURI (DRFiP44)
Delphine LAOT-PAUL (DSFiPE)
Chrystelle TONNELIER – experte (DRFiP44)